

## **FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE**

### *Modification des statuts*

La préfecture nous a notifié une erreur de procédure dans la délibération concernant la mise à disposition des agents de la Communauté aux différentes mairies de la Communauté.

En effet, il n'est pas prévu dans nos statuts de pouvoir mettre à disposition notre personnel. De ce fait, la délibération prise au dernier conseil communautaire est illégal.

Sur le fond, la délibération n'est pas remise en cause. Sur la forme, la délibération est annulée, les statuts sont modifiés pour faire apparaître dans les compétences facultatives la mise à disposition de matériel et de personnel.

La délibération sur la mise à disposition des agents et du matériel sera reprise une fois les nouveaux statuts adoptés par les communes.

Une demande est faite pour diminuer le coût de location du véhicule de la Communauté auprès des Communes membres.

Il est convenu que dans un souci d'équité, le kilométrage retenu pour la facturation ne le sera qu'à partir du chef lieu de commune où l'agent de la Communauté intervient, et plus à partir du garage communautaire.

### *Régime indemnitaire des Agents*

Comme demandé au dernier conseil communautaire, une proposition chiffrée est présentée.

Il est adopté la mise en place de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures.

Cette prime est fixée pour un agent à temps complet à 625€/an et est augmentée de 435€/an pour les agents travaillant le samedi matin.

Cette prime est attribuée à l'ensemble des agents ayant un

contrat public (titulaires ou contractuels).

Pour les contrats aidés, cette prime ne peut être versée. Une augmentation de salaire équivalente à la prime sera affectée par avenant au contrat.

## **ORGANISATION DE LA SAISON TOURISTIQUE**

### *Convention avec Grandeur Nature pour l'utilisation d'une via corda dans les gorges du Chassezac*

Christian FONTUGNE, notre délégué pour le suivi et l'équipement des sites d'escalade des Gorges du Chassezac a mis en place récemment une Via Corda. Les éléments fixe de cette équipement sont entretenus par la

Communauté. Les éléments mobiles (cordes, ...) sont entretenus par les utilisateurs du site à savoir Grandeur Nature (une information est donnée au touriste à l'entrée de la via corda pour préciser que l'équipement

doit être utilisé avec un professionnel).

Une convention permet d'établir ce fonctionnement et de clarifier les responsabilités.

### *Installation de bancs et de tables de pique nique sur le bord du Lac de Villefort*

La mairie de Villefort a récemment mis en place un banc sur le bord du Lac de Villefort qui est très utilisé.

L'implantation d'autres bancs et de tables de pique nique sur les aires de parking du bord du Lac serait un plus sur les aménagements du Lac.

Prix indicatifs :

- 1000 € pour une table pique nique en granit avec bancs.
- 1000 € pour 5 bancs imitation bois.

Ces investissements pourraient être financés dans le cadre des

investissements du bord du lac (financement du conseil général à 45%) et aussi dans le cadre du produit de la taxe de séjour.

La décision d'un tel investissement sera prise lors du prochain budget.

## PROJETS

### *Relais Service Public*

La labellisation Maison de l'Emploi de notre maison des services publics nous ouvre la possibilité d'une labellisation en Relais Service Public.

Ceci permettra de faire venir de nouveaux partenaires (en visio conférence, pour avoir un contact direct ou pour maintenir ou créer des permanences). Des financements seront également alloués par l'Etat pour faire vivre cette structure.

Les partenaires pressentis sont les suivants :

CIO / AFPA / VAE / Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère

MSA / UDAF / CPAM / CRAM / CRIF / ALOES / ADMR / ALAD / Présence Rurale

DDJS / DDASS / ONF / CAUE / Maison des Associations / Polygone / Lozère Habitation / EDF

Des contacts vont être pris avec ces structures pour savoir dans quelles conditions elles

pourraient s'intégrer dans cette démarche de Relais Service Public pour apporter de nouveaux services aux habitants de la Communauté.

Une fois la liste établie, une demande de labellisation sera faite à la Préfecture qui statuera sur la recevabilité du projet présenté.

### *Demande de financements au conseil général pour les travaux réalisés autour du Lac de Villefort*

Demande de subvention pour les travaux suivants : rénovation de pontons, réfection de la toiture de la voilerie, mobilier, travaux à venir ...

*Demandant de subvention au Conseil Général dans le cadre du PED*

Travaux subventionnables : 20 000 € HT

Subvention : 9 000 €

### *AMSEAA (centre de vacances) : mise en place d'un poste de relevage des eaux usées*

Suite à une étude approfondie du schéma d'évacuation des eaux usées, il est apparu qu'un poste de relevage des eaux usées était nécessaire pour le centre de Vacances de Rieucros. Surcoût du devis de l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre : 9440 € HT.

Les autres solutions (dont celle envisagée au départ) sont plus onéreuses.

Dans tous les cas, le surcoût de ces travaux sera répercuté dans le loyer qui sera demandé à l'AMSEAA, l'association locataire du bâtiment.

M. Teissier, maître d'œuvre va regarder si le devis proposé correspond au prix du marché. Après cette vérification :

- Si le devis semble acceptable, l'entreprise sera retenue
- dans le cas contraire, une négociation sera faite ou un appel d'offre lancé.

### *Mise en place d'un CLSH*

Une étude d'opportunité est encore en cours auprès des familles pour savoir si une telle structure pourrait être viable.

Pour que les familles puissent bénéficier des aides de la CAF, un CLSH doit être public. La collectivité ne pouvant que

difficilement mettre en place une telle structure, l'idée serait de mettre en place une délégation de service public auprès d'un prestataire privé.

La collectivité définirait alors le cadre du CLSH et s'occuperait de percevoir les participations

des familles et de la CAF avant de rémunérer son délégataire.

Une étude de faisabilité plus approfondie quand l'étude d'opportunité sera terminée (en septembre).

## DIVERS

### *Proposition d'un travail ethnologique*

Proposition d'un travail ethnologique pour recueillir la mémoire vivante de nos anciens à des fins d'exploitation en livre et/ou document scientifique et/ou document audio/vidéo

utilisable au château de Castanet par exemple.

Ce travail pourrait être réalisé par un étudiant en collaboration avec M. Alain LAURANS des Archives Départementales de la Lozère et M. Christian

JACQUELIN (ethnologue à la DRAC qui a une résidence à Pied de Borne)

Sur le principe, cette étude est retenue. Une proposition concrète sera faite lors d'un prochain conseil communautaire.

### **Convention salaire pour l'employé mis à dispositions du Golf**

L'association qui gère le golf souhaiterait payer la compensation de mise à disposition de l'employé trimestriellement et non annuellement. Le reste de la convention reste inchangé.

### **Adhésion au réseau sillage (formation des agents de développement avec le Parc National des Cévennes)**

Le Parc National des Cévennes propose une formation pour les agents de développement. Cette formation consisterait en des ateliers tous les 2 mois où se réuniraient l'ensemble des agents de développement du Parc et où seraient abordés diverses thématiques en relation avec le Développement Durable afin de permettre des échanges de bonnes pratiques et d'expérience entre territoires. Des intervenants seront invités pour approfondir les sujets abordés.

Coût de la formation : 1 000 €/ an (formation sur 1 an et demi – financé à 50% par le PNC)

A la charge de la Communauté pour la formation complète (1 an et demi) : 750 €

Les pratiquants du Quad souhaitent monter une association pour réaliser un terrain de quad vers le karting cross afin d'encadrer la pratique de leur activité. Une demande avait été également faite pour pouvoir réaliser des randonnées afin de financer l'association qui serait créée.

Des pratiquants de 4x4 souhaitent également utiliser un terrain sur la Communes de Pourcharesses.

Il est proposé de demander à ces différents pratiquants de se regrouper pour essayer de ne mutualiser si possible les terrains utilisés pour les pratiques de loisirs motorisés. Il leur sera recommandé également de vérifier que le terrain ne soit pas sensible au niveau environnemental (ruisseau, voisins, ...). Concernant les randonnées, un avis défavorable a été émis.

### **Fixation du loyer de la Maison de l'Emploi à la Mairie de Villefort**

Le local de la Maison de l'Emploi se trouve dans les locaux de la Mairie de Villefort. Le loyer proposé pour le bureau charges comprises (chauffage, électricité, WC, ménage) est de 160 €.

### **Sentiers de Randonnées**

Afin de permettre une mutualisation des sentiers à protéger, chaque conseil municipal devra faire remonter la liste de ses sentiers qu'il souhaite interdire à la circulation des engins motorisés par arrêté à la communauté de communes avant le prochain conseil communautaire. Une synthèse sera faite et présentée à cette occasion.

### **Pistes DFCI**

Une demande de subvention est faite pour les pistes qui pourraient être réalisables pendant l'année 2009 :

- La piste La Bastide – Les taillades
- La piste Alzons – Les Fagoux
- La piste du relais DFCI de Villefort
- La piste de Chareylasse.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 117 225 € (subventionné jusqu'à 80%)

Il est précisé que les crédits affectés aux pistes DFCI risquent de fortement diminuer les années suivantes.

### **Base de pêche**

Le plan de financement définitif est adopté. Il est précisé que la part de la Communauté serait compensé par le versement d'un loyer par la fédération de la pêche.

Concernant l'assainissement, un système autonome sera installé. Il est demandé à l'architecte de bien s'assurer qu'un tel système ne posera aucun problème en terme de qualité des eaux de baignade.

Emplois		Ressources	
Maîtrise d'œuvre	21 000 €	<b>Etat (36%)</b>	<b>100 397 €</b>
Démolition/terrassement	11 000 €		
Gros œuvre / maçonnerie	110 000 €	Conseil Régional LR (30%)	84 000 €
Etanchéité	2 500 €	Conseil Général Lozère (14%)	39 603 €
Charpente et bardage	37 500 €	Fonds Propres	56 000 €
Menuiseries extérieures	45 000 €		
Menuiseries intérieures	5 000 €		
Carrelage	13 000 €		
Plâtrerie peinture	20 000 €		
Electricité	9 000 €		
Sanitaire plomberie	6 000 €		
Total HT	280 000 €	Total HT	280 000 €